



**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément
et de subventions départementales pour
la création de logements locatifs sociaux**

Rapport n° CP/2017/549

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments suite aux demandes présentées par OPUS 67 à NIEDERBRONN-LES-BAINS, SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, SAVERNE et WISSEMBOURG, par HABITAT DE L'ILL à WEYERSHEIM et par la SIBAR à KILSTETT.

Il propose également de décider d'attribuer des subventions et des agréments à :

- l'OPUS 67 pour la construction de 28 logements de la résidence séniors de HAGUENAU en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- la SIBAR pour la construction de 19 logements de la résidence séniors de MARCKOLSHEIM en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)
- DOMIAL ESH pour la construction de 6 logements à HAGUENAU en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI)
- VILOGIA : pour la construction de 41 logements à BISCHWILLER (29 en en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) – 12 Prêt Locatif d'Intégration (PLAI))

Ainsi, 10 dossiers relatifs à des opérations en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) sont présentés.

Le 1er juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération CP/2012/36).

A titre d'information est joint en annexe, le dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2017.

1- Décisions d'agrément et de subvention pour des logements sociaux

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments à :

- **OPUS 67** pour :
 - La construction de 11 logements PLUS individuels situés rue Belle Vue - rue des Mésanges à NIEDERBRONN-LES-BAINS ;
 - La construction en VEFA de 6 logements PLUS collectifs situés rue Ohlungen à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;
 - La construction en VEFA de 17 logements PLUS collectifs situés ZAC Fontaine Saubach à SAVERNE ;

- L'acquisition-amélioration de 9 logements PLUS collectifs situés 57-59, rue Nationale à WISSEMBOURG
- **SIBAR** pour :
 - La construction de 31 logements PLUS (17 collectifs et 4 individuels) situés rue de Denzlach à KILSTETT.

2- Décisions d'agrément et de subvention pour des logements très sociaux

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour des logements très sociaux (PLAI):

- à **DOMIAL ESH** : une subvention de 51 000 € pour la construction de 6 logements PLAI collectifs situés rue de Lourdes à HAGUENAU ;
- à **VILOGIA** : une subvention de 102 000 € pour la construction de 29 logements PLUS et de 12 logements PLAI collectifs situés rue du Maréchal Joffre à BISCHWILLER.

3- Décisions d'agrément et de subvention pour des résidences séniors

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments pour les opérations suivantes et une subvention au titre de la politique volontariste du Département pour les résidences séniors :

- à **OPUS 67** : une subvention de 252 000 € pour la construction de 28 logements PLUS collectifs de la résidence sénior située rue du Colonel Klipfel à HAGUENAU.
- à **HABITAT DE L'ILL** pour la construction de 20 logements PLUS et 4 logements PLAI collectifs de la résidence séniors située rue des Vergers à WEYERSHEIM. Dans le cadre de la labélisation de cette résidence séniors, une subvention de 350 000 € avait été engagée en 2014. La finalisation du dossier de financement en 2017 sur la base de 20 PLUS et 4 PLAI vient réduire à 235 871 € la subvention qu'il est proposé d'attribuer. Il n'y aura pas de crédit à engager en 2017 pour cette opération.
- à **la SIBAR** : une subvention de 180 500 € pour la construction de 19 logements PLUS collectifs de la résidence sénior située rue de l'Hôpital à MARCKOLSHEIM .

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGCONSAP 2017-1	R 2017 CONSTRUCTION LOGEMENTS AIDES	1 900 000€	1 751 987€	585 500 €

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2017 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclue entre l'Etat et le Département le 1er juin 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OPUS 67, l'agrément pour l'acquisition-amélioration de 9 logements à WISSEMBOURG, l'agrément pour la construction de 11 logements PLUS à NIEDERBRONN LES BAINS, de 6 logements PLUS à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, de 17 logements PLUS à SAVERNE, de 28 logements PLUS de la résidence séniors à HAGUENAU ainsi que l'attribution d'une subvention départementale de 252 000 € ;

- à HABITAT DE L'ILL, l'agrément pour la construction de 20 logements PLUS et de 4 logements PLAI pour la construction de la résidence séniors à WEYERSHEIM ;

- à la SIBAR l'agrément pour la construction de 31 logements PLUS à KILSTETT et de 19 logements PLUS à MARCKOLSHEIM ainsi qu'une subvention départementale de 180 500 € ;

- à DOMIAL ESH, l'agrément pour la construction de 6 logements PLAI à HAGUENAU ainsi qu'une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre et de la politique volontariste du Département de 51 000 €

- à VILOGIA, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département de 102 000 € pour la construction de 29 logements PLUS et de 12 logements PLAI collectifs situés rue du Maréchal Joffre à BISCHWILLER

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OPUS 67, HABITAT DE L'ILL, la SIBAR, DOMIAL ESH et VILOGIA.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département, OPUS 67, HABITAT DE L'ILL, la SIBAR, DOMIAL ESH et VILOGIA.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY